

Et si la mutuelle était communale ?

Publié le 22/04/2015, par Jean-Louis Savignac



Le principe d'une mutuelle communale a été expliqué aux habitants, samedi matin. © Photo Jean-Louis Savignac

Depuis plusieurs mois, le groupe Sofraco, courtier en assurance qui se présente comme un expert de la protection sociale, propose aux communes, via une association dénommée Actiom, un contrat mutualisé de santé. Plusieurs communes ont déjà adhéré au principe.

La mairie se mobilise

Forte du constat que des familles fragilisées par la crise se voient contraintes de renoncer à souscrire une complémentaire santé pour des raisons financières ou ne recourent plus aux soins trop onéreux (dentaires, optiques, etc.), la municipalité de Saint-Privat-des-Prés a souhaité se mobiliser pour apporter une réponse concrète à ces habitants en matière de protection sociale. Elle a organisé une réunion publique d'information, samedi, pour présenter les caractéristiques de cette mutuelle communale.

Renaud Berezowski, de l'association Actiom, a détaillé les caractéristiques de cette opération dénommée Ma commune ma santé. L'association se dit forte de négocier des tarifs attrayants en pesant sur les mutuelles.

Un cahier de correspondance est disponible à la mairie. Il contient des informations sur les tarifs et les prestations proposées par les mutuelles, ainsi qu'un bulletin d'affiliation.

Renseignements à la mairie et sur le site Internet macommunemasante.org.

Jean-Louis Savignac